### REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

#### Nombre de membres :

En exercice : 8 Présents : 7

Ayant pris part au vote

o Nul: 0

<u>Date de convocation</u>: **Le 2 décembre 2022** 

<u>Date d'affichage</u> : **Le 2 décembre 2022** 

## <u>DECISION N°</u>: DB/2022-12-08/02

OBJET DE LA SEANCE : Zone d'activités de la Chavana (Riotord)

Convention d'entretien - Département Haute-Loire

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 17h00, le Bureau s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire (salle du Conseil), sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : François-Régis SABY).

<u>Présents</u>: MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, DURIEUX Pierre et

\*\*\*\*\*

SOUVIGNET Bernard.

**Excusé**: M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la validation des conventions de fonctionnement avec les tiers, et notamment le Département.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/04 en date du 2 décembre 2019 approuvant le projet d'extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord, et la délibération n° DC/2019-04-15/16 du 15 avril 2019 approuvant le principe de dévier une portion de la route départementale n°501 dans le cadre du projet d'extension de cette zone d'activités.

M. le Président précise que suite à la fin des travaux d'extension de cette zone d'activités, le Département de la Haute-Loire a sollicité la Communauté de Communes pour conventionner concernant l'entretien des espaces verts situés le long de la route départementale (RD 501) contiguë à la zone d'activités :

- Triangle haut de parcelle au-dessus de la plate-forme nord : entretien par la Communauté de Communes à ses frais (vu l'impossibilité d'accès par le Département à ces talus depuis la RD)
- Bande le long de la RD à côté de la plate-forme sud : entretien par le Département à ses frais (dans le prolongement de son entretien courant le long de la RD)

#### AR Prefecture

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

043-244300307-20221208-DB2022120802-AU Reçu le 21/12/2022 LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de signer avec le Département de la Haute-Loire une convention de partenariat prévoyant la répartition des charges d'entretien des dépendances vertes de la RD 501 aux abords de la zone d'activités de la Chavana à Riotord,
- approuve les termes de la convention à intervenir avec le Département de la Haute-Loire, et notamment sa durée (1 an renouvelable par tacite reconduction),
- charge M. le Président de signer la convention correspondante,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,

